



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



SOMMAIRE

P1 : CODIR 2019

P2 : Signature électronique et transfert des CET

P3 : Représentants UNSA

Directrice de publication
Dominique TABARIE



Conception
Samuel CASULA

Ont Participé
à ce numéro

L'équipe UNSA

Contacts :

Didier BRETON
06-60-93-44-95
Richard CASELLI
06-86-41-82-52

LA HONTE !

Le 05 septembre, nos collègues de **LFAC** ont été invités à l'hôtel **NORMANDY à DEAUVILLE** pour leur **Congrès** qui dure une journée avec un dîner le soir. Le **NORMANDY** est un palace offrant des prestations exceptionnelles. Nos collègues sont arrivés la veille, un hôtel 3 étoiles leur était réservé à DEAUVILLE, ont rejoint le **NORMANDY** le jour du Congrès et sont rentrés chez eux le lendemain. Organisation normale et respectueuse d'une direction vis-à-vis de ses collaborateurs. Rien à dire !

Le 26 septembre, l'ensemble des collaborateurs du **Réseau Salarié Generali** est « invité » aux **Docks d'AUBERVILLIERS** (la destination fait de suite moins rêver, y a pas la plage) pour le **CODIR** annuel, qui dure une journée mais sans dîner 😞. C'est une occasion exceptionnelle de rencontrer les collègues d'autres régions, d'échanger, et surtout de montrer un front uni. Ne dit-on pas que le Réseau est une belle et grande famille ? **RS 2022 vaut bien un CODIR !**

Belle famille peut-être mais avec des **parents indignes** : comment la Direction de la Distribution a-t-elle osé laisser faire ces ignominies dans le Réseau ? **Certains CC partiront de chez eux à 2 ou 3 heures du matin et rentreront très tard dans la nuit.** Ils afficheront au compteur plus de 15 heures de travail et trajet quand le code du Travail prévoit qu'une journée de travail ne doit pas être supérieure à 11h00 ! Et qu'il faut 10 heures de repos entre 2 journées de travail... Comment accepter que certains IMD, intelligents et soucieux de leur équipe aient anticipé en faisant partir l'équipe la veille, en réservant avec l'AC des chambres d'hôtel à PARIS pour limiter les heures et que d'autres, moins intelligents ou inhumains, fassent partir leur équipe le matin même avec **une amplitude horaire de plus de 19h** pour certains ? Sachant que les IMD arriveront tous la veille à PARIS !!!

Le prix du ridicule revient à un IMD qui, pour favoriser l'esprit d'équipe 😊, convoquait à 5 heures du matin à la gare une OC qui est à plus de 3 heures de route. Mais lui s'en fiche il sera dans son lit ou encore en virée dans Paris!!!!!!

N'aurait-il pas été plus raisonnable et surtout moins dangereux de prévoir des chambres d'hôtel pour tous les collaborateurs éloignés ? Nous avons écrit au Directeur du RSG qui nous a demandé de lui faire remonter tous les cas litigieux mais qui ne souhaite pas que nous dormions à PARIS. Il préfère que nous dormions la veille dans un hôtel proche de la gare de départ, ce qui ne sert strictement à rien. Bonjour la confiance qu'il a dans son Réseau !!

L'UNSA Generali a pris la responsabilité d'informer **l'Inspection du Travail du 93** de ces dérives inacceptables et intolérables de la part d'une société comme Generali.

Le Réseau ne demande pas l'aumône : il veut juste être traité avec respect.

De plus, malgré nos interventions et l'engagement de la RH à réserver des chambres aux collaborateurs éloignés, beaucoup d'entre nous, ne voulant pas mettre en délicatesse l'AC qui s'est tellement démenée pour réserver les titres de transport, partiront le matin pour rentrer très tard le soir. C'est dommage et surtout faites attention sur la route.

Messieurs, avez-vous pensé à l'accident dramatique ? À plusieurs vies foutues pour économiser 80 € ou pour se faire bien voir ? Pensez-y lorsque vous dormirez sur vos 2 oreilles pendant que vos collaborateurs seront déjà ou encore sur la route...

L'an prochain, **prévoyez des wagons à bestiaux** pour le déplacement des 1500 collaborateurs du RSG. Et **louez un champ, on fera une Rêv' Party**, cela vous coûtera encore moins cher !

Pour votre fête, la direction vous offre un demi ticket restaurant*.
Merci qui ?



*imputable sur le montant brut de votre base salariale

Signature électronique : ATTENTION DANGER !

Le **Canard** vous rappelle que la **signature électronique doit être réalisée EXCLUSIVEMENT avec le client**.

Si vous êtes pris par le temps, la connexion, les statistiques d'embarquement des managers, ou l'éloignement du client, ne faites **SURTOUT** pas la bêtise de faire ou refaire la signature à distance (même avec le code reçu par SMS, l'IBAN et la CNI) car elle se transformera en faute grave et donc en licenciement. Le **Canard** a accompagné trop de CC accusés de faute pour ÇA !

Même si les clients ne sont pas volés, la Compagnie non plus, vous êtes hors procédure ... Si le formalisme nous pèse, il en va de notre employabilité.

Ne vous faites pas virer pour une bêtise !!!!! Ayez toujours en secours du papier et les cartouches d'encre nécessaires. Les reçus « papier » sont toujours tolérés ; envoyez-les tels quels. Pensez à vos familles. PÔLE EMPLOI ne fait rêver personne !

Et même si certains managers indéclicats vous expliquent que vous pouvez effectuer la signature électronique à distance car production, car classement, car objectifs... **REFUSEZ car un jour ce dossier vous reviendra en pleine « gueule » par le même manager...**



Transfert des jours CET vers le PERCO 2019

Il vous est possible, une fois par an, de transférer des jours capitalisés au CET sur votre PERCO.

Vous avez jusqu'au 30 septembre pour faire parvenir votre bulletin d'option par courrier à Amundi TC.

Le nombre de jours pouvant faire l'objet d'un transfert est **limité à 10 jours par an**.

Les cotisations et contributions applicables à ce transfert seront calculées sur la paie du mois d'octobre.

Une note d'information détaillant les modalités pratiques applicables à cette opération est présente sur RESEAU LINE avec le bulletin d'option.

La transmission de votre bulletin d'option signé et **completé** doit être impérativement effectuée **par écrit** à :

Amundi TC
TSA 20208
26956 Valence Cedex 9

Attention à bien indiquer vos nom, prénom et matricule sur le bulletin d'option qui n'est pas pré-rempli.

Vos Représentants UNSA

Dominique **TABARIE**

Didier **BRETON**

Samuel **CASULA**

Joël **CUNY**

Benjamin **LEYSHON**

Solange **GAUTHIER-JANIN**

Franck **BELLANGER**

Nadine **REYNAUD**

Richard **CASELLI**

Sylvain **BERTE**

Gregory **MARIE**

Céline **BOXER**

Christophe **LEGRAND**

Vincent **BRIATTE**

Laure **ROUSSEL**

Pierre **TRICAUD**

Sylvain **VESSOT**

Nicolas **FELON**

Philippe **CAUNEGRE**

